Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

RAPPORT DE GESTION

2024

FCFP-KBBF

SOMMAIRE

1.	Rappel des principales abréviations utilisées	4
2.	Avant-propos du Président	5
3.	Le Fonds cantonal en quelques éléments clés	6
4.	Activités du Fonds en 2024	7-8
5.	Comptes 2024	9-12
6.	Budget 2025	13-15
7.	Statistiques	16-18
8.	Conclusion et réflexion	19
9.	Rapport de l'organe de contrôle	20
10.	Secrétariat	21

1. RAPPEL DES PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

CAF	*Caisse d'allocations familiales*
CAFIB	*Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil*
CIE 1	*Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles*
CIE 2	*Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton*
CIE 3	*Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)*
CSFP	*Conférence suisse des offices de formation professionnelle*
CIVAF	*Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales*
EP	*Ecole professionnelle*
EPIC	*Ecole professionnelle intercantonale de la chimie*
FCFP	*Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle*
FFPC	*Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue*
FINCIE	*Plateforme dédiée aux prestataires pour le remboursement des cours CIE*
OCAI	*Office cantonal de l'assurance invalidité*
PQ	*Procédures de qualification*
SEFRI	*Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation*
SFOP	*Service de la formation professionnelle*
SICT	*Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail*

2. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT

« Gouverner, c'est prévoir. » *Emile Girardin*

À l'heure du bouclement des comptes 2024, nous pouvons nous réjouir de la bonne santé financière du Fonds cantonal pour la formation professionnelle, qui clôt pour la deuxième année consécutive son exercice avec un excédent de recettes.

Après plusieurs années marquées par des difficultés, le Fonds semble avoir retrouvé une certaine stabilité. Ce résultat positif s'explique principalement par la vigueur de l'économie valaisanne, qui entraîne une progression des masses salariales annoncées auprès des caisses d'allocations familiales – et donc une augmentation des contributions versées au Fonds.

Dans le même temps, si les charges liées aux cours interentreprises (CIE) continuent de croître (+6 % cette année, dans la lignée des hausses régulières constatées ces dernières années), d'autres postes de dépenses se sont révélés inférieurs aux prévisions. On observe notamment une diminution des frais organisateurs CIE, des indemnités de formateurs, ainsi qu'une baisse marquée des frais liés à la participation aux équipements de formation, en comparaison avec 2023.

Malgré les coûts liés, la progression du nombre de jours de cours suivis par les apprentis par rapport à l'exercice précédent constitue un motif de satisfaction. Dans un contexte où la formation de la relève représente un enjeu stratégique pour les entreprises, cette dynamique est particulièrement encourageante.

Comme souligné lors du dernier exercice, l'équilibre du Fonds reste néanmoins fragile. La hausse continue des coûts des cours CIE – sur lesquels nous n'avons que peu de prise – nous impose une gestion rigoureuse et une recherche constante de gains d'efficience. Il convient de rappeler que plus de 95 % des dépenses du Fonds sont directement liées aux cours interentreprises, ce qui limite fortement la marge de manœuvre de la commission de gestion.

Dans ce contexte, la possibilité d'adapter le taux plafond de contribution ainsi que les modalités de calcul des réserves – désormais envisagées sur la base des dépenses plutôt que des recettes – demeure un enjeu central. Le Conseil d'État devrait soumettre au Parlement, d'ici la fin de l'année, un projet de révision légale visant à introduire une flexibilité accrue : sur demande de la commission de gestion, il serait ainsi possible d'ajuster le taux de contribution en cas de nécessité. Une telle mesure ne devrait toutefois intervenir qu'en dernier recours, après un examen attentif de toutes les options d'économie envisageables.

Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement mes collègues de la commission de gestion pour leur engagement, leur soutien et leur confiance renouvelés. Mes remerciements vont également au Bureau des Métiers, à Mme Laure Moos ainsi qu'à notre administrateur, M. David Genolet, pour leur précieuse contribution au service des entreprises formatrices.

Stève Delasoie
Président FCFP

3. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ELEMENTS CLEFS

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 1 adjointe, 1 team de traduction et 1 comptable;
- un budget d'un peu plus de 11 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers et à de nombreuses autres actions de promotion de l'apprentissage ;
- une gestion confiée dès 2006 au Bureau des Métiers ;
- une plateforme dédiée aux prestataires de CIE ;
- une plateforme dédiée aux entreprises formatrices ;
- plusieurs règlements pour la prise en charge de prestations.

4. ACTIVITES DU FONDS EN 2024

4.1 Commission

4.1.1 Composition

Les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Commission de gestion

Fin 2024 la Commission de gestion était composée comme suit : M. Stève Delasoie, Président, Mme Eliane Ruffiner, Vice-présidente, MM. Pierre-Yves Felley, Patrice Cordonier, Flavien Claivaz et Diego Pfammatter, représentants des associations professionnelles,
Mme Demir Nilüfer, représentante des autres organisations du monde du travail,
Mme Tanja Fux et M. Alain Zumofen, représentants de l'Etat.

Organe de contrôle

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

De 2008 à 2023 et selon décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle.

Dès 2024 et selon décision de la Commission de gestion c'est la Fiduciaire Nofival SA à Sion qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.

4.1.2 Séances

En 2024, la Commission a siégé à 4 reprises.
Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.
L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.
Avec sa fonction de Secrétaire de l'Association des Fonds cantonaux (PROFIN), il a pu également continuer à augmenter ces différents contacts intercantonaux et ainsi pouvoir faire bénéficier indirectement le FCFP.

4.1.3 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.
Pour l'année 2024, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

a) le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal);
b) le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat ni la TVA ;

c) seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;
d) la prise en charge d'une partie des frais de déplacements et de logements ;
e) la prise en charge des déplacements des classes des cycles d'orientation se rendant au Salon des Métiers répartie sur 2 ans ;
f) l'aide au financement des équipements des ateliers-écoles.

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.-, plus les frais des stands des associations présentes à hauteur également de plus de Fr. 100'000.--, ainsi que la Berufsschaufenster avec un montant de Fr. 10'000.--.

4.1.4 Précisions sur les différents cours interentreprises

Pour 2024, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises.

a) Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)

Quelques **37'725** jours de cours CIE ont été dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.
L'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 89.- par jour/apprenti. Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

b) Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)

Ce sont **25'380** jours de cours CIE qui sont dispensés, ils représentent plus de 50 professions différentes.

Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

c) Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)

Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.
Quelques **2'595** jours de cours CIE sont dispensés, ils représentent principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, polymécaniciens et automaticiens. Les montants jour/apprenti s'échelonnent entre Fr. 270.- et Fr. 450.- suivant les métiers. Depuis 4 ans, avec la reprise de la gestion des centres de formation de Monthey et de Chippis par le canton, il ne reste que les apprentis de la Lonza.

4.1.5 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, circulaires, radio, etc.).

5. COMPTES 2024

Les comptes 2024, acceptés par la Commission le 18 août 2025, sont présentés ci-après :

6.1 Bilan au 31 décembre 2024

Bilan

Libellés	Comptes 2024	Comptes 2023
	CHF	CHF
ACTIFS		
ACTIFS CIRCULANTS	**8'789'387.74**	**8'922'548.36**
Compte BCV	6’292'416.45	6’211'405.75
Compte épargne Crédit Suisse 1	526'176.44	524'881.96
Compte épargne Crédit Suisse 2	500’000.00	500’000.00
Débiteurs	192'251.85	0.00
AFC / Impôt anticipé	1'965.10	1'225.00
Actifs de régularisation	1’276'577.90	1’685'035.65
Total actifs	**8'789'387.74**	**8'922'548.36**
PASSIFS		
Dettes à court terme	**-5'219’058.40**	**-5'743'864.00**
Passifs de régularisation	-5'037'958.40	-5'743'864.00
Provision Salon des Métiers	-181'100.00	0.00
CAPITAUX PROPRES	**-3'570’329.34**	**-3’178'684.36**
Provision ateliers-écoles	-200’000.00	-100’000.00
Capital	-3'078'684.36	-3'053'384.16
Perte / Bénéfice de l’exercice	-291'644.98	-25'300.20
Total passifs	**-8'789'387.74**	**-8'922'548.36**

6.2 Compte de résultat, année 2024

Libellés	Annexes	Comptes 2024	Comptes 2023
		CHF	CHF
Produits CAF et divers		**11'607'740.50**	**11'393'272.45**
Contributions CAF		11'607'740.50	11’390'870.95
Produits divers		0.00	2'401.50
Déductions sur produits		**-176'622.20**	**-175'956.00**
Frais de perception des CAF		-167'936.85	-164'492.90
Perte sur débiteurs		-8'685.35	-11'463.10
TOTAL PRODUITS		**11'431'118.30**	**11'217’316.45**
		CHF	CHF
CHARGES CIE et divers		**-10’588'662.65**	**-10’838'379.35**
CIE 1 (EP) ***1)***		-3'357'526.00	-3'242'982.00
CIE 2 (hors EP et canton) ***2)***		-5'251'420.15	-4'825'639.80
CIE 3 (grande industrie) ***3)***		-797'880.80	-806'512.70
Article 32		-1'000.00	-6'760.00
Frais logements apprentis		-31'937.00	-60'176.00
Frais déplacements apprentis		-3'950.00	-5'023.00
Organisateurs CIE		-338'750.00	-335'945.00
Formateurs		-110'600.00	-133'400.00

Libellés	Annexes	Comptes 2024	Comptes 2023
		CHF	CHF
Guides méthodique		-29'170.40	-47'107.30
Participation équipement de formation		-89'768.40	-366'103.15
Frais examens EFA		-561'209.90	-619'246.25
Actions de promotion (Salon des Métiers /divers)		-8’250.00	-154’466.75
Cotisation aux autres associations		-7’200.00	-7’200.00
Cotisation au FCFCA		0.00	-227'817.40
Charges du personnel		**-7'800.10**	**-6'981.70**
Indemnité commission de gestion		-3’920.00	-4'667.50
Charges sociales		0.00	0.00
Frais commission de gestion		-3’880.10	-2'314.20
Frais de fonctionnement		**-253'882.27**	**-183'024.80**
Autres frais de secrétariat		-649.00	-1'363.10
Indemnité secrétariat (frais d’administration)		-177'284.00	-176'628.00
Contrôle et révision		-3'243.00	-3'000.00
Charges diverses		-41.00	0.00
Frais informatique		-72'665.27	-2'033.70
TOTAL CHARGES		**-10'850'345.02**	**-11'028'385.85**
Résultat avant intérêts et amort.		**580'773.28**	**188'930.60**
Ajustements		**-281'100.00**	**-100'000.00**
Variation des provisions		-281'100.00	-100’000.00
Résultat avant impôts et intérêts		**299'673.28**	**88'930.60**
Résultat financier		**1'915.80**	**3'302.70**
Produits financiers		2'114.60	3'500.00
Charges financières		-198.80	-197.30

Libellés	Annexes	Comptes 2024	Comptes 2023
Résultat final		**301'589.08**	**92'233.30**
Résultats accessoires d'exploitation		**-9'944.10**	**-66'933.10**
Actions spéciales (SwissSkills / autres)		-9'944.10	-66'933.10
RESULTAT DE L'EXERCICE		**291'644.98**	**25'300.20**

L'exercice clôture avec un bénéfice de **Fr. 291'644.98**

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2024 à **Fr. 3'370'329.34.**

*Le FCFP est responsable de l'encaissement des cotisations des travailleurs indépendants et de leur transfert au FCFCA ; il ne facture pas de frais pour cette prestation d'encaissement. Etant donné que ce montant n'est pas une charge à proprement parlé du FCFP, il n'est pas logique de faire apparaître ce montant dans les charges, respectivement les produits. Ainsi, ce montant est désormais inscrit dans un compte courant au bilan ; ce compte est en principe à zéro à la fin de chaque exercice, étant donné que les montants encaissés sont reversés sur le même exercice au FCFCA.

6. BUDGET 2025

Le budget 2025, accepté par la Commission le 18 février 2025 est présenté ci-après :

Libellés	Commentaires	Comptes 2024	Budget 2025
		CHF	CHF
Produits CAF et divers		**11'607'699.50**	**11'500'000.00**
Contributions CAF		11'607'740.50	11'500'000.00
Produits divers		-41.00	0.00
Déductions sur produits		**-176'622.20**	**- 197'000.00**
Frais de perception des CAF		-167'936.85	- 190'000.00
Perte sur débiteurs		-8'685.35	-7'000.00
TOTAL PRODUITS		**11'431'077.30**	**11'303'000.00**

	CHF	CHF
CHARGES CIE et divers	**-10'659'612.35**	**-11'052'700.00**
CIE 1 (EP) ***1)***	-3'357'526.00	-3'500'000.00
CIE 2 (hors EP et canton) ***2)***	-5'212'069.85	-5'230'000.00
CIE 3 (grande industrie) ***3)***	-797'880.80	-820'000.00
Article 32	-1'000.00	-10'000.00
Frais logements apprentis	-31'937.00	-61'000.00
Frais déplacements apprentis	-3'950.00	-6'500.00
Organisateurs CIE	-338'750.00	-350'000.00
Formateurs	-110'600.00	-120'000.00
Guides méthodiques	-29'170.40	-48'000.00
Participation équipement de formation	-89'768.40	-100'000.00

Libellés	Commentaires	Comptes 2024	Budget 2025
		CHF	CHF
Frais examens EFA		-561'209.90	-600'000.00
Actions de promotion (Salon des Métiers /divers)		-118'550.00	-200'000.00
Cotisation aux autres associations		-7’200.00	-7'200.00
Cotisation au FCFCA		0.00	0.00
Charges du personnel		**-7'800.10**	**-8'100.00**
Indemnité commission de gestion		-3’920.00	-5'000.00
Charges sociales		0.00	-100.00
Frais commission de gestion		-3’880.10	-3'000.00
Frais de fonctionnement		**-253'585.07**	**201'128.00**
Autres frais de secrétariat		-649.00	-2'000.00
Indemnité secrétariat (frais d’administration)		-177'284.00	-176’628.00
Contrôle et révision		-3'243.00	-2'500.00
Frais informatique		-72'409.07	-20'000.00
TOTAL CHARGES		**-10'920’997.52**	**-11'261'928.00**
Résultat avant intérêt et amort.		**510'079.78**	**41'072.00**
Ajustements		**-100'000.00**	**-100’000.00**
Provision atelier-école		-100'000.00	-100’000.00
Résultat avant impôts et taxes		**410’079.78**	**-58'928.00**
Résultat financier		**1'915.80**	**1'500.00**
Produits financiers		2'114.60	2’500.00
Charges financières		-198.80	--1'000.00
Résultat final		**411'995.58**	**-57'428.00**

Libellés	Commentaires	Comptes 2024	Budget 2025
		CHF	CHF
Résultats accessoires d'exploitation		**-80'744.10**	**0.00**
Actions spéciales (SwissSkills / autres)		-80'744.10	-0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE		**331'251.48**	**-57'428.00**

7. STATISTIQUES

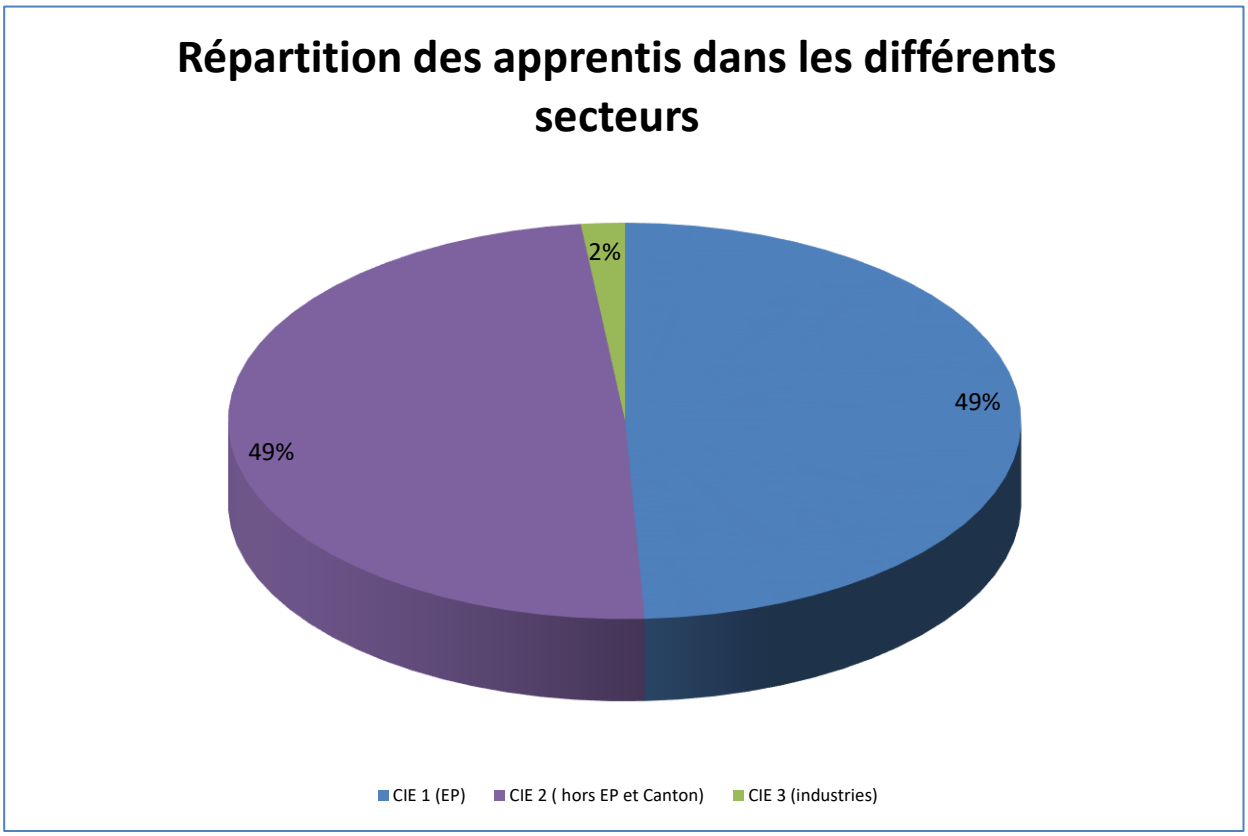

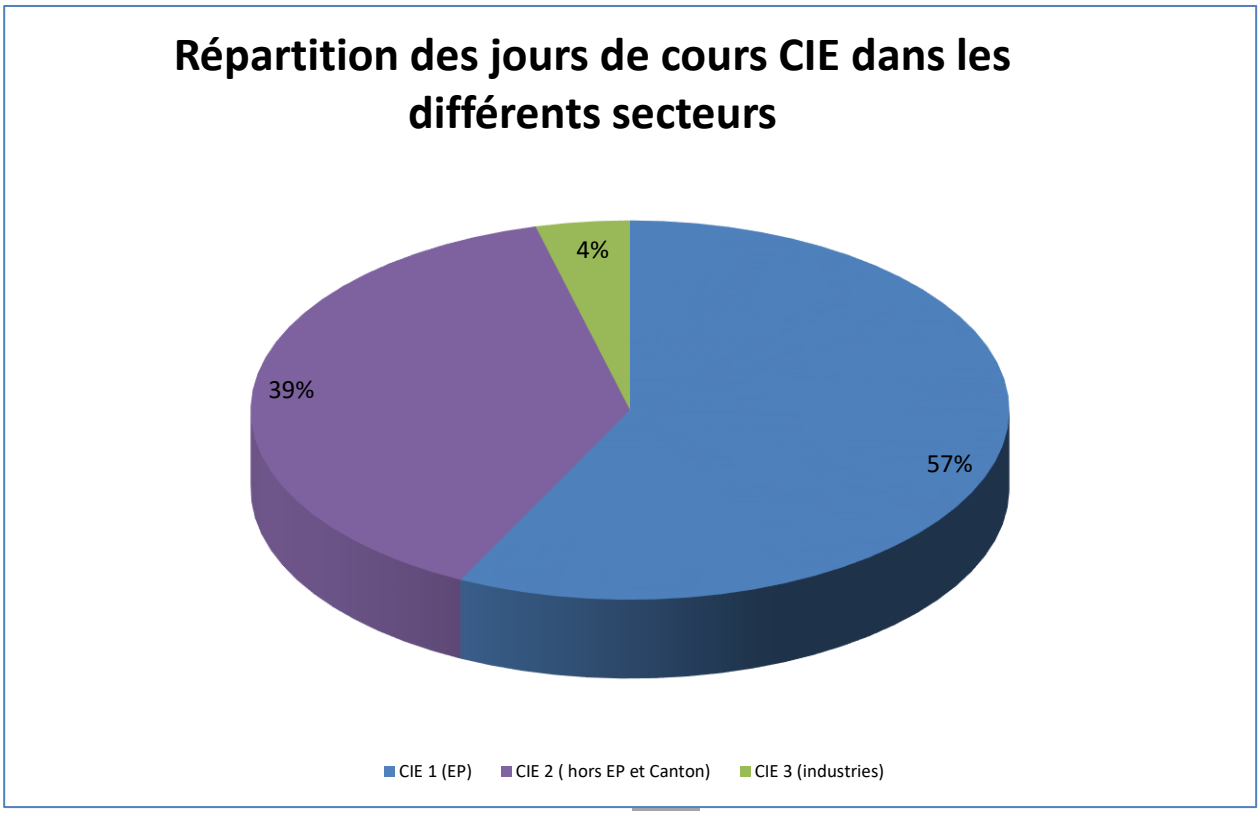

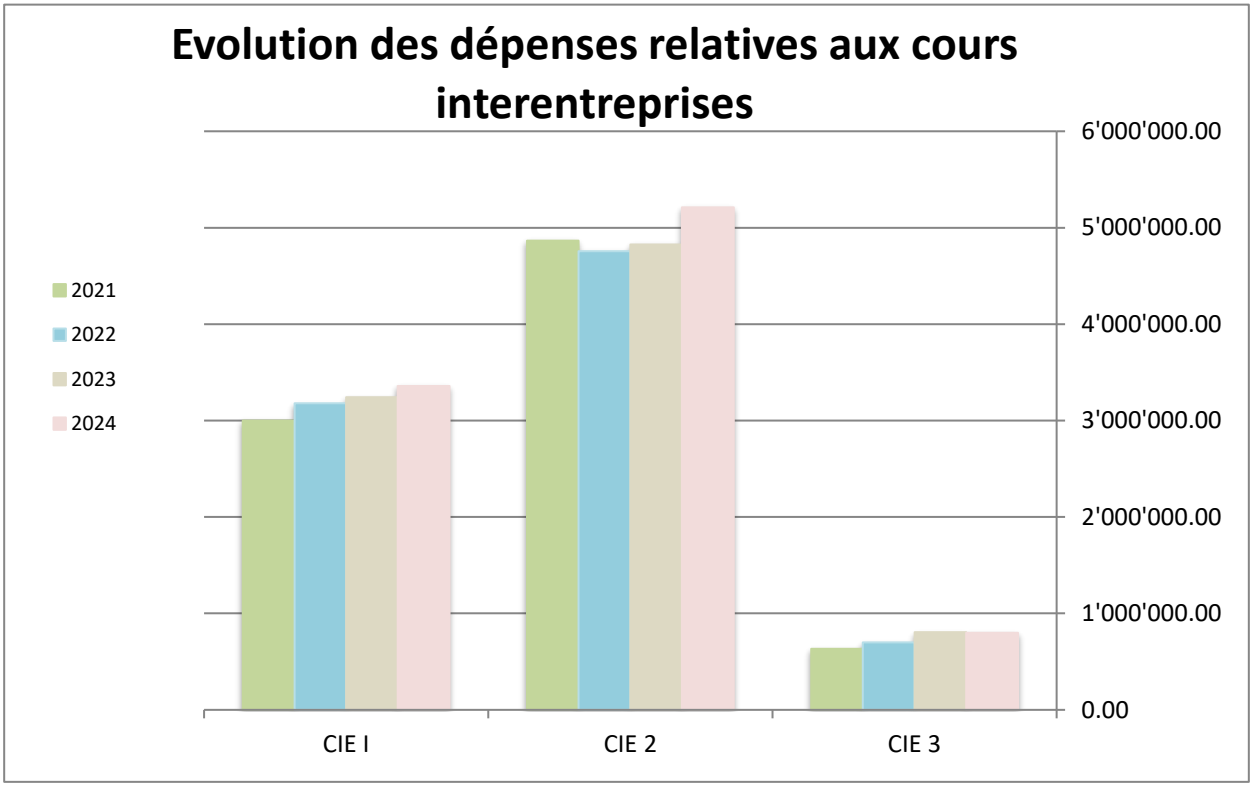
Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises
2021
2022
2023
2024
6'000'000.00
5'000'000.00
4'000'000.00
3'000'000.00
2'000'000.00
1'000'000.00
0.00
CIE I
CIE 2
CIE 3

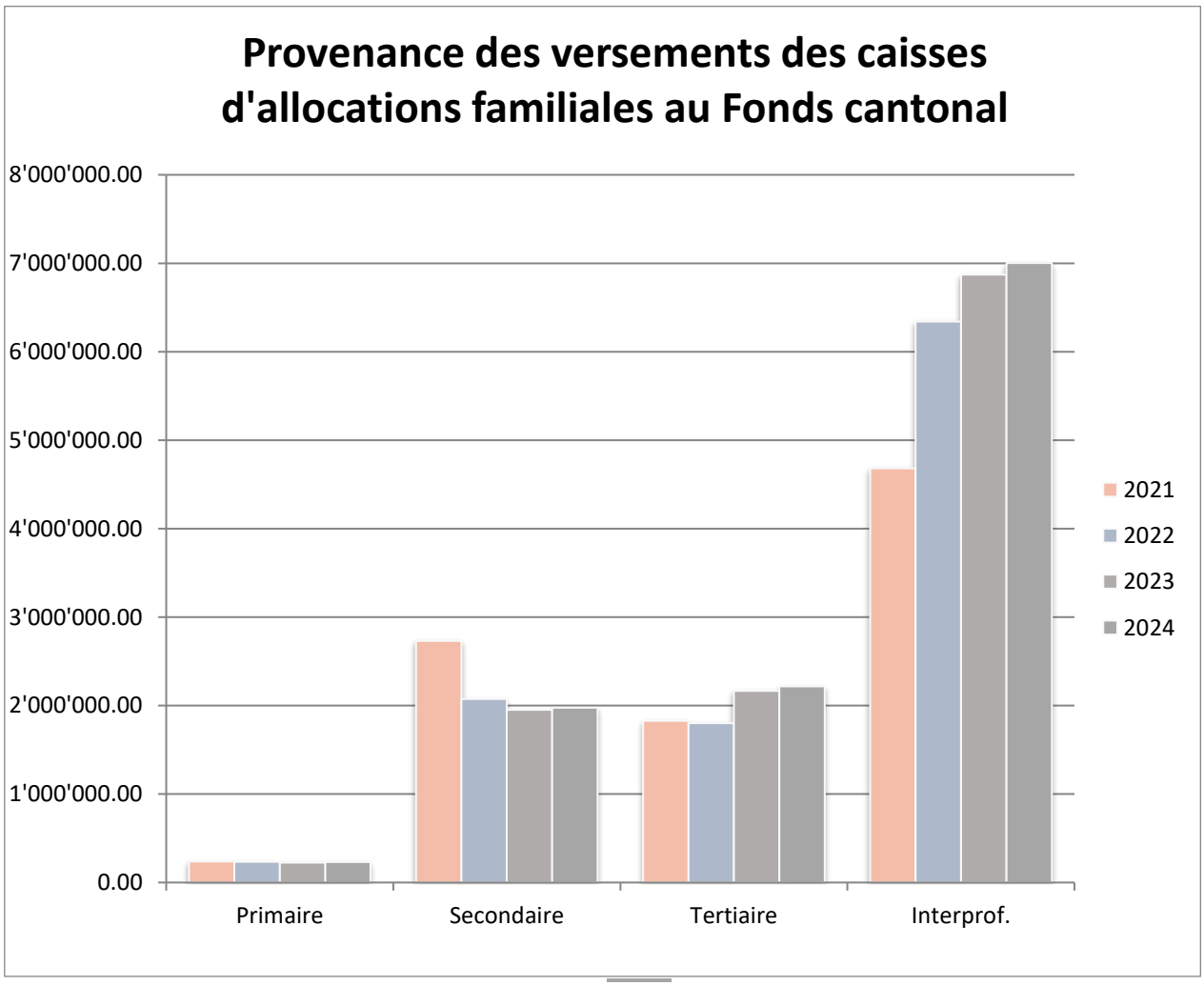
Provenance des versements des caisses d'allocations familiales au Fonds cantonal
8'000'000.00
7'000'000.00
6'000'000.00
5'000'000.00
4'000'000.00
3'000'000.00
2'000'000.00
1'000'000.00
0.00
Primaire
Secondaire
Tertiaire
Interprof.
2021
2022
2023
2024

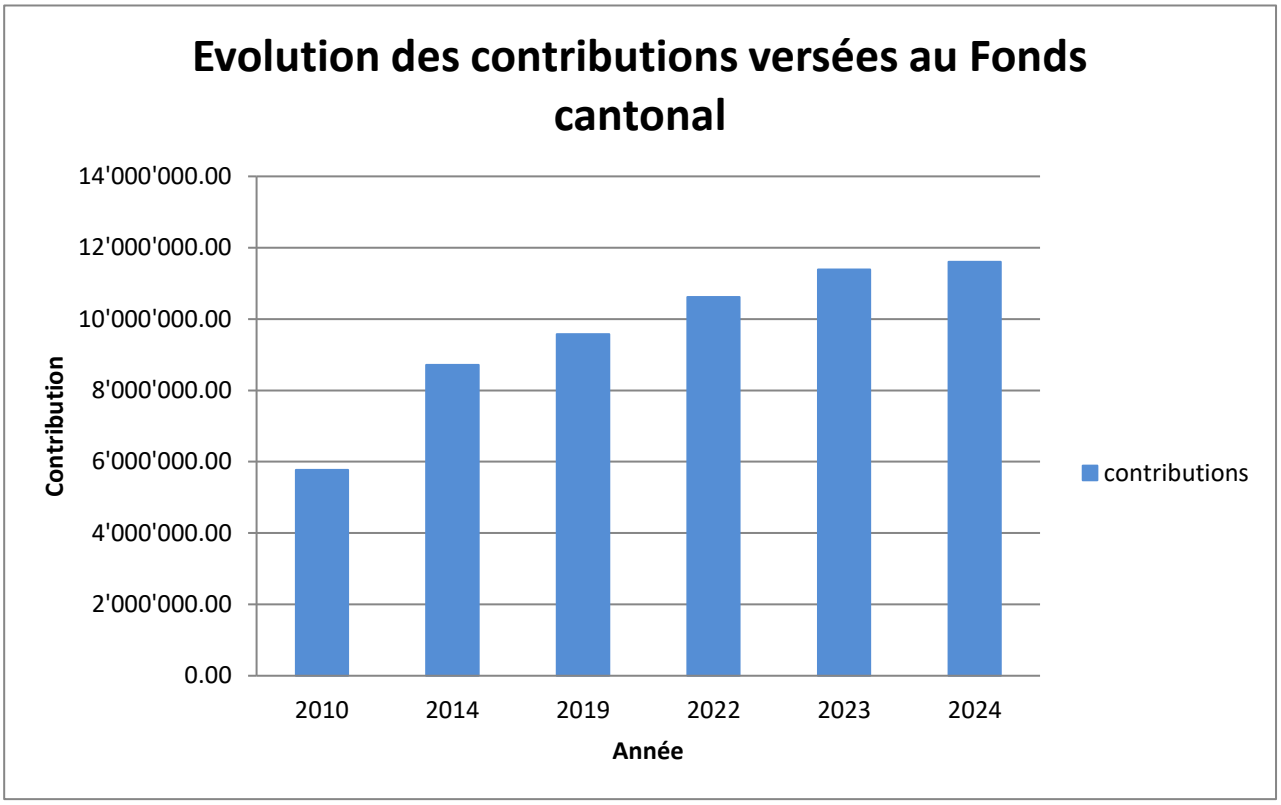
Evolution des contributions versées au Fonds cantonal
14'000'000.00
12'000'000.00
10'000'000.00
8'000'000.00
6'000'000.00
4'000'000.00
2'000'000.00
0.00
Contribution
2010
2014
2019
2022
2023
2024
Année
contributions

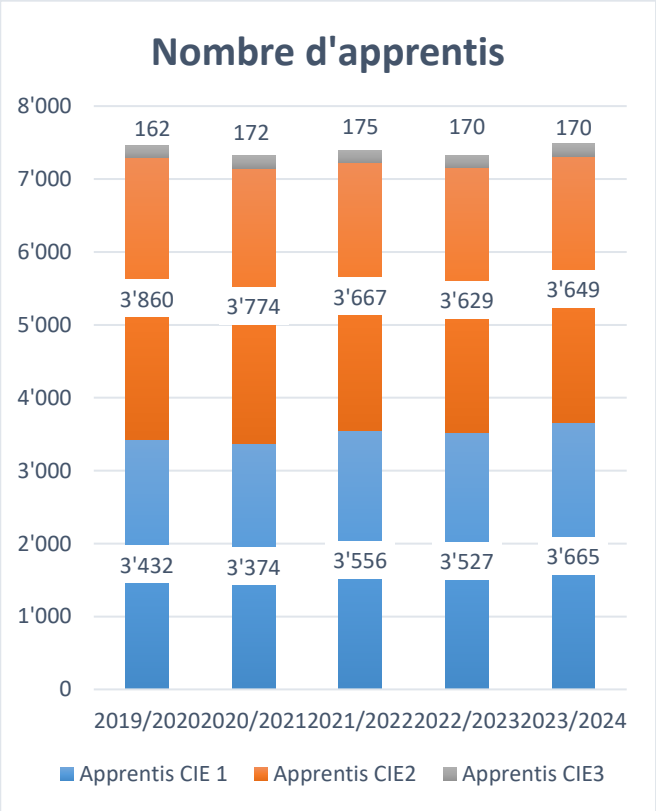
Nombre d'apprentis
8'000
7'000
6'000
5'000
4'000
3'000
2'000
1'000
0
162
172
175
170
170
3'860
3'774
3'667
3'629
3'649
3'432
3'374
3'556
3'527
3'665
2019/2020
2020/2021
2021/2022
2022/2023
2023/2024
Apprentis CIE 1
Apprentis CIE2
Apprentis CIE3

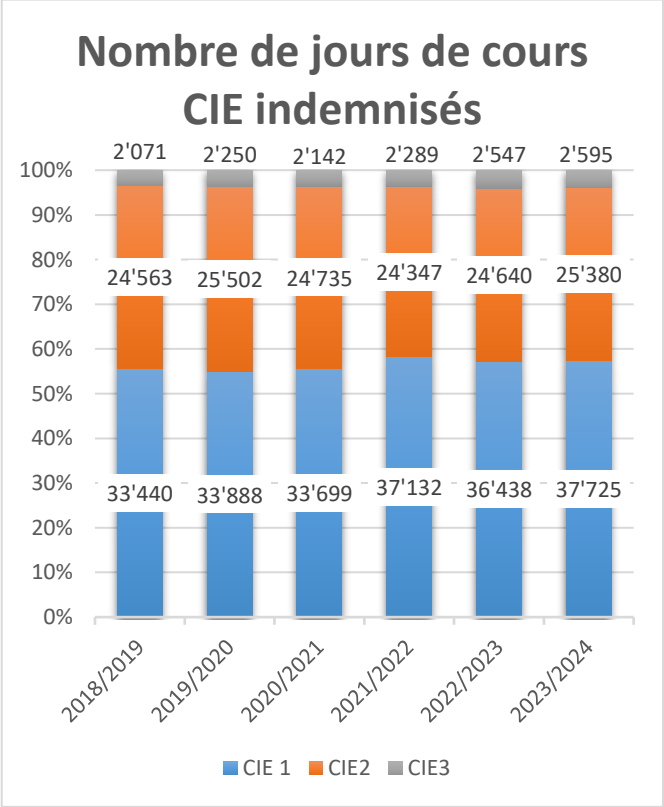
Nombre de jours de cours CIE indemnisés
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
2'071
2'250
2'142
2'289
2'547
2'595
24'563
25'502
24'735
24'347
24'640
25'380
33'440
33'888
33'699
37'132
36'438
37'725
2018/2019
2019/2020
2020/2021
2021/2022
2022/2023
2023/2024
CIE 1
CIE2
CIE3

8. CONCLUSION ET REFLEXION

Outil stratégique au service de la formation et de l'économie valaisanne

Le Fonds cantonal pour la formation professionnelle (FCFP) constitue un levier stratégique pour accompagner le développement économique du Valais, à un moment où la question de la relève et de la transmission des entreprises se pose avec acuité dans de nombreux secteurs.

Disposer d'un fonds solide, capable d'assumer ses engagements – dont plus de 95 % sont directement consacrés au financement des cours interentreprises (CIE) – est une condition essentielle pour garantir un soutien efficace aux entreprises formatrices. Sur l'exercice sous revue, le nombre d'apprentis a progressé de 2 % par rapport à 2023, tandis que le nombre de jours de cours indemnisés a crû de 3,2 %. Cette tendance confirme la hausse du nombre de jours de cours dispensés par formation.

La commission de gestion veille à assurer une utilisation rigoureuse et responsable des ressources du fonds, conformément à la législation en vigueur et à l'esprit de cette dernière. Cette responsabilité implique une vigilance constante quant aux coûts et aux modalités de financement.

Dans cette perspective, la possibilité d'adapter le taux de contribution, qui devrait être introduite dans le cadre d'une révision légale d'ici à la fin de l'année, représente un outil important de pilotage à long terme. Toutefois, la commission estime que ce levier ne doit être activé qu'avec la plus grande retenue. Pour les exercices 2025 et 2026, aucune hausse de cotisation ne sera nécessaire.

Pour contenir la hausse structurelle des coûts des CIE et éviter toute dérive inflationniste, il est essentiel que les associations professionnelles cantonales jouent un rôle actif au sein de leurs faîtières nationales, en défendant des solutions pragmatiques et efficientes. Par ailleurs, le partenariat étroit avec le Service de la formation professionnelle (SFOP) reste un pilier de notre action : il permet de co-construire des réponses adaptées aux besoins des entreprises et des apprentis.

Les années à venir poseront sans doute de nouveaux défis aux acteurs de la formation professionnelle. Mais c'est avec engagement et détermination que nous les relèverons, au service de notre jeunesse, de notre tissu économique et de notre canton.

Pour conclure, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à notre président, M. Steve Delasoie, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la commission de gestion pour leur engagement et leur expertise. Je remercie également le Service de la formation professionnelle pour la qualité du dialogue que nous entretenons. Enfin, un remerciement tout particulier à Mme Laure Moos, véritable pilier du FCFP, dont la connaissance fine du fonctionnement du Fonds constitue un atout précieux pour notre institution.

Gérant FCFP
David Genolet

9. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

NOFIVAL
fiduciaire et révision

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR L'EXAMEN SUCCINCT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024 DU FONDS EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers (bilan et compte de résultat et annexe) du Fonds en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la commission de gestion et de l'Administration du fonds, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit Suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct compte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières des états financiers. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Nos investigations ont montré que le niveau des fonds propres ne respecte pas l'art. 18 al. 2 de la Loi sur le fonds cantonal en faveur la formation professionnelle (du 17 juin 2005). Il y est stipulé qu'en cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30 pour cent des contributions annuelles. Or, les fonds propres, y compris les provisions Salon des métiers et Ateliers-école, s'élèvent à 32.32% des contributions facturées en 2024, ce qui représente un excédent de réserves de CHF 269'000.-, en chiffres ronds.

Sur la base de notre examen succinct, et à l'exception de ce qui vient d'être évoqué ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits dont nous devrions conclure que les états financiers ne correspondent pas à la loi suisse et à la Loi sur le fonds cantonal en faveur la formation professionnelle du canton du Valais.

Sion, le 14 juillet 2025

NOFIVAL SA

Gaëtan Brigante
Réviseur agréé
Réviseur responsable

Mathias Pellaud
Réviseur agrée

Rue des Cèdres 10
CP 478
1951 Sion

027 327 30 30
sion@nofival.ch
www.nofival.ch

FIDUCIAIRE | SUISSE
EXPERT SUISSE

10. SECRETARIAT

COORDONNEES :

FCFP
FONDS CANTONAL FORMATION PROFESSIONNELLE
Rue de la Dixence 20 - CP - 1951 Sion

T : 027/327 51 05
M : info@fcfp-kbbf.ch

CONTACTS :

David Genolet
Administrateur
T : +41(0)27/327 51 10
M : info@fcfp-kbbf.ch

Laure Moos
secrétaire adjointe
T : +41(0)27/327 51 05
M : info@fcfp-kbbf.ch

PLAN DE SITUATION :

FCFP
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case Postale
1951 Sion

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE INTERNET

HTTPS://WWW.FCFP-KBBF.CH

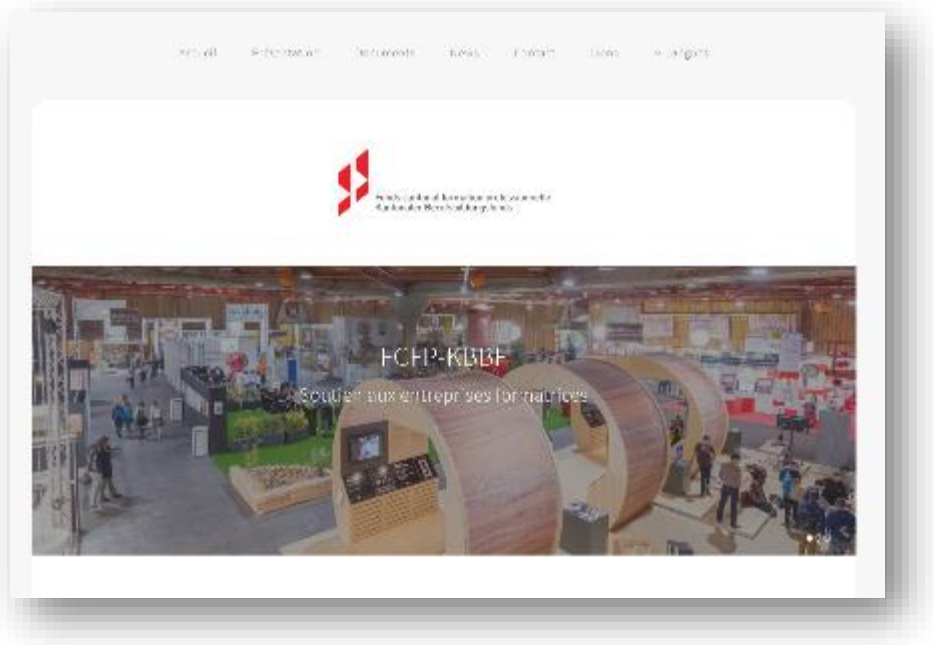

ET LES PLATEFORMES FINCIE ET FINCIE TRANSPORTS

HTTPS://WWW.FINCIE.CH

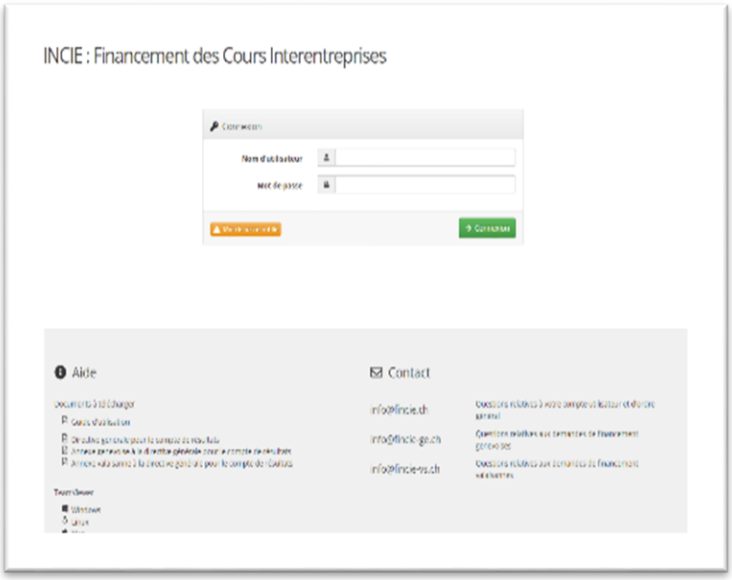

HTTPS://WWW.FCFP-KBBF-FORM.CH

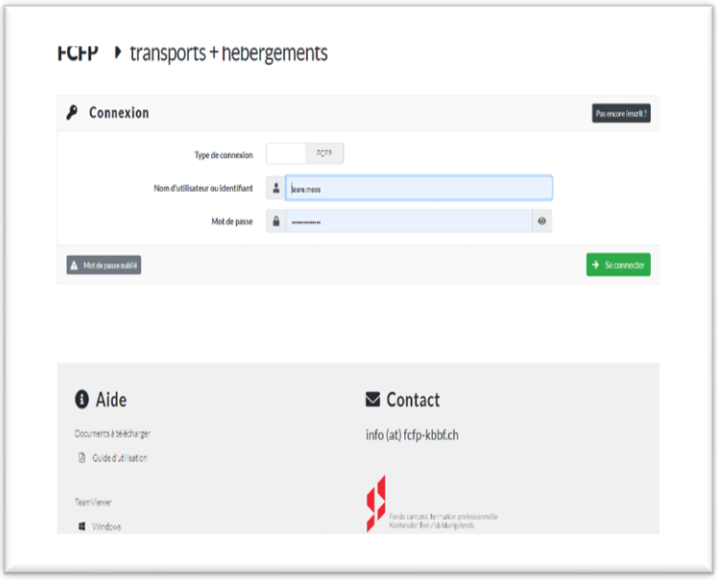

FCFP-KBBF

FONDS CANTONAL
FORMATION PROFESSIONNELLE
RUE DE LA DIXENCE 20
CASE POSTALE
1951 SION

T : 027/327 51 05
F : 027/327 51 80
M : info@fcfp-kbbf.ch